

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

AMENDEMENT

N ° CF207

présenté par

Mme Wonner, M. Cesarini, Mme De Temmerman, Mme Dupont, Mme Bagarry, Mme Fontenel-
Personne, Mme Meynier-Millefert, Mme Sarles et M. Julien-Laferrière

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.